

### 7.3. Les partenaires sociaux face à un tournant critique

**Chaque année, le Conseil central de l'économie (CCE) publie un rapport sur la compétitivité de l'économie belge. Celui de cette année contient plusieurs constats frappants. Primo, les coûts salariaux belges ont crû davantage que la moyenne de nos trois pays voisins pour le troisième accord salarial consécutif. Ainsi, notre handicap salarial se chiffre aujourd'hui à pas moins de 3,9% depuis 1996. Secundo, l'évolution salariale attendue chez nos voisins (3,9%) correspond exactement à l'indexation prévue en Belgique (3,9%). Tertio, le pouvoir d'achat des ménages belges a crû considérablement par rapport aux trois pays voisins. Il est à noter que ce sont essentiellement les bas salaires qui ont enregistré une hausse nettement plus importante que l'inflation. La combinaison de ces trois éléments fait d'une démarche 'business-as-usual' une option absolument irréaliste.**

En vertu de la loi du 26 Juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité, le Conseil central de l'économie (CCE) doit, chaque année, rédiger un rapport sur la compétitivité de l'économie belge. Les années paires (2008, 2010, ...), cette publication donne le coup d'envoi des négociations interprofessionnelles entre employeurs et syndicats. Les années impaires (2007, 2009, ...), le CCE élabore un rapport intermédiaire évaluant l'impact de l'accord salarial en vigueur sur la compétitivité belge. Le rapport du CCE aborde plusieurs thèmes tels que les coûts salariaux, le pouvoir d'achat, la formation, l'innovation, ...

#### **Évolution des coûts salariaux**

**Au cours des 3 derniers accords, notre handicap salarial n'a cessé d'augmenter**

Conformément à la loi de 1996, les coûts salariaux belges depuis 1996 ne peuvent augmenter plus vite que ceux des trois pays voisins que sont l'Allemagne, la France et les Pays-Bas. Jusqu'en 2005, cette loi était respectée, mais depuis, les coûts salariaux belges ont crû de plus en plus au fil des années. Nous avons ainsi, pendant les trois derniers accords salariaux, accumulé un handicap salarial de près de 3,9%<sup>1</sup> par rapport à nos trois voisins.

(1) Ne peuvent être déduites de ce pourcentage les subventions salariales (par ex. pour le travail en équipes et de nuit, les heures supplémentaires, les chercheurs, la correction interprofessionnelle). Pour plusieurs raisons. Primo, cela ne se fait pas non plus chez nos trois voisins et il faut comparer ce qui est comparable. Secundo, cela augmenterait la marge pour les augmentations salariales et ces réductions de charges ne profiteraient dès lors plus à notre compétitivité. Tertio, il ne faut pas non plus perdre de vue le handicap salarial existant avant 1996.

Par rapport à l'Allemagne, notre principal partenaire commercial, il a même dépassé 13%. Il s'agit là du dérapage le plus élevé depuis la loi de 1996 ! Par ailleurs, l'affirmation selon laquelle ces dérapages salariaux sont compensés par un gain de productivité plus important ne tient plus la route. En effet, si notre pays peut encore aujourd'hui se raccrocher à son niveau de productivité élevé atteint essentiellement durant les années 1970 et 1980, la différence avec les pays voisins s'amenuise. La productivité augmentant moins vite en Belgique que chez nos trois voisins, le handicap salarial corrigé de la productivité est encore plus important que ne le décrit le rapport du CCE.

#### **L'évolution salariale attendue dans les trois pays voisins = l'indexation prévue en Belgique**

Le CCE fait des prévisions concernant les augmentations salariales dans les trois pays voisins pour la période 2011-2012. Pour ce faire, il se fonde, pour 2011, sur les chiffres avancés par les instituts nationaux respectifs<sup>2</sup> et, pour 2012, sur les prévisions à moyen terme de l'OCDE. Sur cette base, il estime que les coûts salariaux devraient augmenter en moyenne de 5% chez nos voisins dans les deux prochaines années. Par le passé, il s'est toutefois avéré que les prévisions du CCE étaient souvent erronées, l'évolution salariale effective étant systématiquement inférieure. Cela sera très probablement à nouveau le cas cette fois-ci. Pour 2012, le CCE se fonde en effet sur une évolution de 3,6% en Allemagne. Or, un pourcentage aussi élevé n'a plus été enregistré en Allemagne depuis 1996.

(2) À savoir le 'Centraal Planbureau' aux Pays-Bas, le 'Projektgruppe Gemeinschaftsdiagnose' en Allemagne et le Minefi en France

Cette prévision de 3,6% est même quatre fois plus élevée que l'évolution salariale de 0,8% attendue en 2011. Pour la première fois, le CCE a calculé l'ampleur de son erreur de prévision. Il en ressort que l'évolution salariale chez nos trois voisins était, par le passé, en moyenne, surestimée de 1,1 %. Si l'on tient compte de cette erreur, l'évolution salariale attendue dans les trois pays voisins au cours des deux prochaines années n'est donc pas de 5%, mais de seulement 3,9% ; soit exactement le pourcentage de l'indexation prévue en Belgique au cours de cette même période (également 3,9%).

### **Une approche 'business-as-usual' n'est pas une option réaliste**

La combinaison de notre handicap salarial sans cesse croissant et d'une évolution salariale attendue chez nos voisins égale à l'indexation prévue en Belgique nous amène à la conclusion qu'une approche 'business as usual' n'est pas une option réaliste pour les deux prochaines années. En effet, notre handicap ne pourrait alors que dérapier une fois de plus, nous plongeant ainsi dans une dynamique négative semblable à celle que nous avons connue au début des années 1990. Nous continuerions alors à perdre des parts sur les marchés à l'exportation internationaux et à assister à un affaiblissement larvé de l'assise industrielle de notre économie. Les partenaires sociaux se trouvent donc aujourd'hui à un tournant critique: la Belgique a besoin d'un accord salarial intelligent, permettant la résorption effective de notre handicap salarial et le rétablissement des fondements de notre économie.

### **La résorption du handicap salarial = plus d'emplois dans le secteur privé**

La diminution de notre handicap salarial contribuera non seulement à consolider notre compétitivité, mais aussi à créer plus d'emplois dans le secteur privé. Cela s'explique notamment par le fait que comme moins d'hommes seront remplacés par des machines, notre croissance économique sera plus intensive en main-d'œuvre. Des simulations réalisées par le Bureau fédéral du plan et par la KULeuven ont par exemple calculé que toute correction de 1% de notre handicap salarial permettrait la création de

15 à 20.000 emplois supplémentaires. La résorption de l'intégralité de notre handicap de 3,9% offrirait donc plus d'opportunités sur le marché du travail à quelque 60 à 80.000 demandeurs d'emploi. Or, plus de personnes au travail implique non seulement une assise financière plus large pour notre modèle de prospérité sociale, mais aussi moins de pauvreté, car il est bien connu que le fait de travailler est le meilleur moyen de s'en prémunir .

### **Pouvoir d'achat**

#### **Le pouvoir d'achat a encore fortement augmenté durant la crise**

Ci-dessus, nous avons vu que le plaidoyer visant à résorber notre handicap salarial par la modération salariale repose sur des fondements solides. Aujourd'hui, il existe en outre une opportunité unique de le faire. En effet, une importante réserve de pouvoir d'achat a été constituée ces dernières années, si bien qu'aujourd'hui, une modération salariale n'aura aucun impact néfaste sur la consommation des ménages. Le rapport du CCE montre par exemple que, durant la crise, le pouvoir d'achat des ménages a encore fortement augmenté. Durant la période 2008-2009, la croissance du revenu disponible par personne en Belgique a dépassé celle de l'inflation de 1,8%, contre seulement 0,5% pour les trois pays voisins. Ce pouvoir d'achat supplémentaire en Belgique a été affecté pour une large part à une épargne plus importante: entre 2007 et 2009, le taux d'épargne des ménages belges est ainsi passé de 16,4% à 18,3% du revenu disponible, ce qui constitue le niveau le plus élevé de toute l'Union européenne. Dans les trois pays voisins, le taux d'épargne moyen était non seulement inférieur en 2007 (15,8%), mais l'augmentation y a également été beaucoup plus faible (16,3% en 2009). Le taux d'épargne élevé en Belgique représente cependant aujourd'hui une importante réserve: si, comme le prévoit le Bureau fédéral du plan, le taux d'épargne rediminue, la consommation des ménages peut être stimulée, sans que le pouvoir d'achat doive être accru à nouveau

massivement au moyen d'augmentations salariales exceptionnelles.

### **Les bas salaires ont fortement crû en termes réels**

Le pouvoir d'achat a enregistré une évolution dynamique à court terme. Mais il a aussi été fortement soutenu sur une période un peu plus longue, sous l'effet notamment des réformes fiscales et parafiscales (entre autres bonus à l'emploi) que le gouvernement a réalisées dans le passé. Ces réformes ont favorisé une diminution sensible du taux d'imposition moyen, de sorte que les salaires nets ont pu progresser plus fort que les salaires bruts. Pour un isolé sans enfants occupé à 50% du salaire mensuel brut moyen, le taux d'imposition moyen est tombé de 26,0% en 1996 à 15,9% en 2009. Le salaire net pour cette catégorie de travailleurs a ainsi enregistré une progression supplémentaire (c.-à-d. en sus des augmentations réelles du salaire brut) de 13,8% en plus de l'inflation. Pour une personne occupée à 100% du salaire mensuel brut moyen, le taux d'imposition moyen s'est réduit de 2 points de pour cent (de 40,5% à 38,5%) et la hausse supplémentaire du salaire net s'est élevée à 3,2% en sus de l'inflation. Enfin, pour une personne occupée à 200% du salaire mensuel brut moyen, ces chiffres sont de respectivement 1,6 point de pour cent (de 49,9% à 48,3%) et 3,4%. Pour les ménages avec ou sans enfants, les conclusions sont similaires. Autrement dit, sur une période un peu plus longue aussi, le pouvoir d'achat des travailleurs a sensiblement augmenté et ce sont surtout les bas salaires qui en ont le plus profité.

### **La modération salariale renforcera la reprise économique**

Grâce à la réserve de pouvoir d'achat constituée ces dernières années et au pouvoir d'achat supplémentaire qui résultera, les deux prochaines années, de la création d'emplois supplémentaires pour les outsiders, la résorption du handicap salarial n'aura aucun impact sur la consommation des ménages. En ce qui concerne les autres composantes du PIB, l'effet positif d'une modération salariale apparaît aussi claire-

ment. Premièrement, la réduction de notre handicap salarial améliorera la compétitivité internationale et donc les performances à l'exportation de nos entreprises. Deuxièmement, la modération exercera une influence positive sur la rentabilité, et partant sur les investissements, des entreprises. L'industrie a été confrontée en 2009 à une situation difficile : la part salariale a atteint son plus haut niveau en 25 ans et la rentabilité, un creux jamais enregistré ces quarante dernières années ! La modération salariale peut contribuer à renverser cette tendance, à rétablir un meilleur ancrage de l'industrie dans l'économie belge et à baser notre croissance économique à nouveau sur des fondements plus solides: dans ce scénario, tant la consommation des ménages que les investissements des entreprises et les exportations joueraient un rôle important dans la reprise économique.

### **Formation et innovation**

#### **Les efforts en matière de formation se maintiennent pendant la crise**

L'an dernier, le CCE avait déjà publié des chiffres provisoires concernant les efforts de formation consentis par les entreprises en 2008. Les chiffres définitifs pour 2008, communiqués dans le rapport de cette année, s'élèvent à 1,68% du coût salarial, soit un pourcentage de 0,11 % supérieur au chiffre provisoire de l'an dernier. Ce pourcentage était même de 1,88% pour les entreprises occupant plus de 10 travailleurs (soit le groupe de référence sur lequel est précisément fondé l'objectif de 1,9%) ! Pour 2009, seuls des chiffres provisoires sont à nouveau disponibles à ce stade. Ceux-ci atteignent respectivement 1,59% pour toutes les entreprises et 1,78% pour les entreprises occupant plus de 10 collaborateurs. Compte tenu de l'éventualité d'une révision à la hausse du chiffre provisoire pour l'année 2009 (comme cela a été le cas pour 2008), nous constatons que les efforts de formation des entreprises se sont bien maintenus durant la crise. Pour les entreprises occupant plus de 10 travailleurs, le chiffre provisoire frôle même l'objectif de 1,9% fixé dans le passé par les partenaires sociaux.

## Augmentation des investissements en R&D en 2008

Ce que nous constatons au niveau de la formation vaut également pour l'innovation. En 2008, les investissements en R&D en Belgique ont encore augmenté de 1,9% à 1,92% du PIB. L'Allemagne a enregistré une augmentation plus forte (de 2,53% en 2007 à 2,63% en 2008), tandis que la France (de 2,04% à 2,02%) et les Pays-Bas (de 1,71 % à 1,63%) ont accusé une baisse. La moyenne des trois pays voisins affiche une progression semblable (de 2,25% à 2,28%) à la nôtre, mais se situe à un niveau plus élevé. Dans un précédent Focus Compétitivité<sup>3</sup>, nous avons déjà expliqué que cette différence de niveau s'explique essentiellement par des différences de structure économique entre les pays. La moins bonne performance de la Belgique sur ce plan n'est donc pas directement due au fait que les entreprises belges investissent moins dans l'innovation que leurs concurrents à l'étranger (bien au contraire !). Elle tient davantage au fait que les secteurs à forte intensité de connaissance dans notre pays ont une taille relativement plus petite que dans certains autres pays. Le défi pour la Belgique consiste dès lors essentiellement à favoriser le développement de nouvelles activités intensives en connaissances.

(3) Focus Compétitivité, novembre 2009: "L'assise économique, base essentielle de la croissance de la prospérité, reste extrêmement fragile".

## Conclusion

La résorption de notre handicap salarial constitue, du point de vue tant économique que sociétal, un choix adéquat dans le

contexte actuel. Elle nous évitera de connaître une dynamique négative dangereuse semblable à celle du début des années 1990, tout en nous donnant la possibilité de réaliser un certain nombre d'objectifs communs. Premièrement, elle permettra de créer plusieurs dizaines de milliers d'emplois supplémentaires dans le secteur privé. Nous serons dès lors en mesure d'offrir des opportunités supplémentaires aux nombreux outsiders que compte actuellement le marché du travail. Un plus grand nombre de personnes au travail va contribuer à sauvegarder la stabilité financière de notre modèle de prospérité sociale. Par ailleurs, il accroîtra sensiblement le pouvoir d'achat de ceux qui trouveront un emploi, et réduira donc considérablement le risque de pauvreté. Deuxièmement, nous renforcerons la compétitivité de nos entreprises, ce qui aura un impact positif sur nos prestations à l'exportation et les investissements. Nous donnerions en outre le signal que nous souhaitons mettre un terme à la fragilisation rampante de notre assise économique. Troisièmement, le moment est opportun. La modération salariale freine normalement la hausse du pouvoir d'achat des insiders sur le marché du travail, mais dans le passé, nous avons constitué, par rapport à nos voisins, une telle réserve de pouvoir d'achat que cette modération n'aura aujourd'hui aucun impact néfaste sur la consommation des ménages.

FEB – Focus compétitivité 18/11/2010